

1. Description du projet

1.1. Inscription dans une dynamique globale

Les distributions de protections hygiéniques et de contraceptifs gratuit·e·s ont été mises en place et/ou testées par plusieurs universités :

- ▶ à l'Université de **Lille** : en janvier 2019, l'université distribue 30 000 kits de protection hygiénique sur l'ensemble du campus, *cup* menstruelles réutilisables et protections classiques ;
- ▶ à l'Université de **Rennes**, dès le 9 septembre 2019 : 9 000 kits de protections hygiéniques jetables et 1 300 réutilisables qui ont été distribués sans conditions de ressource sur le campus ;
- ▶ en **Écosse**, près de 400 000 étudiant·es bénéficient de cette gratuité depuis 2018.

Ces dispositifs, ainsi que celui que nous proposons, vont dans le sens des propositions de lois récentes et des expérimentations. En effet, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité, Marlène Schiappa, a réuni, en mai dernier, « plusieurs ministres, parlementaires, associations et industriels » pour mettre en place une stratégie de lutte contre la « précarité menstruelle » et étudier un projet d'expérimentation de la gratuité des protections hygiéniques.

1.2. Protections hygiéniques

Les menstruations correspondent à un budget. Il n'existe pas de chiffres officiels qui calculeraient le coût des protections hygiéniques dans la vie d'une personne menstruée, mais plusieurs études-test l'estiment dans une échelle de 1 750 à 21 500 euros, en France et en Grande-Bretagne (sources : BBC, *Bloody Good Period*, *Le Monde*).

Il s'agit de **dépenses inégalitaires** dans la mesure où elles ne concernent que la moitié de la population, et de fait la moitié des étudiant·es de l'École.

Nous proposons donc l'achat et la mise à disposition de protections hygiéniques par l'École.

Un tel dispositif s'insère dans la politique d'égalité mise en place à l'École depuis plusieurs années, tout comme il s'inscrit dans la politique de santé de l'École.

1.3. Contraceptifs

Une plus large distribution de moyens de contraception gratuits dans l'enceinte de l'établissement institutionnaliserait davantage l'action préventive de l'École, qui, selon les termes de la loi relative à l'Orientation et la réussite des étudiants, fait partie des missions de l'Université.

Nous proposons donc l'achat et la mise à disposition de contraceptifs par l'École.

2. Organisation prévisionnelle

2.1. Portage de la démarche

Pour que le projet puisse être renouvelé chaque année, il s'agit qu'une entité prenne en charge :

- ▶ d'évaluer le budget nécessaire chaque année et de l'adapter d'une année à l'autre ;
- ▶ de passer les commandes ;
- ▶ de distribuer les protections et les contraceptions à intervalle de temps régulier, celui-ci restant à déterminer.

Il pourrait s'agir d'une structure associative.

2.2. Lieux de distribution envisagés

La distribution de contraceptifs et protections hygiéniques est envisagée :

- ▶ dans certaines toilettes du site Monod,
- ▶ dans les toilettes des bâtiments D2 du site Descartes,
- ▶ dans le hall A de la résidence Bonnamour,
- ▶ en K-fêt et au Foyer.

Il ne s'agirait pas d'acheter des distributeurs, mais de laisser les protections et les contraceptifs en libre service.

Dans chaque point de distribution, il est envisagé de faire de la communication pour rappeler :

- ▶ que le dispositif est basé sur la confiance des usager-es,
- ▶ qu'il ne s'agit que de fournir des protections et des contraceptions d'appoint,
- ▶ les fondamentaux de la prévention en matière de sexualité.

3. Estimation du budget prévisionnel

Nous donnons une estimation des montants à engager. Cette estimation reste grossière (et plutôt haute) car nous avons utilisé les coûts d'achat dans le commerce.

3.1. Coût des protections hygiéniques

4 000 personnes environ travaillent à l'école (étudiant-es, doctorant-es, enseignant-es, personnel, chercheur-euses). Si on considère que 2 000 personnes ont besoin de protections hygiéniques, et

partant du principe qu'une personne sur cinq peut se retrouver sans protection hygiénique lors de la période de menstruation, on compte, pour 11 mois et en faisant le choix de protections bio/éco-responsables :

- ▶ environ 1 300 € de serviettes hygiéniques,
- ▶ environ 550 € de tampons,

d'où un budget total de **1 850 €/an**.

3.2. Coût des contraceptifs

Nous partons ici du principe que seul-es les étudiant-es et les doctorant-es sont concerné-es, à savoir 3 000 personnes environ. Si on considère un besoin en préservatifs internes de 10 % et un besoin en préservatifs externes de 90 % de cette population, et si l'on veut 4 moyens de contraception par an et par personne (donc 12 000 pièces), on compte :

- ▶ 2 400 € de préservatifs internes (1 200 pièces à 2 € l'unité),
- ▶ 2 340 € de préservatifs externes (10 800 pièces à 1,30 € les 6),

d'où un budget total de **4 740 €/an**.

Ces coûts étant évidemment reconductibles avec ajustements.

3.3. Mobilisation de ressources issues de la CVEC

Dans son article 12, la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants dispose qu'« une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur (...). Les associations d'étudiants mentionnées à l'article L. 811-3 du présent code et, dans chaque établissement, les représentants des étudiants au conseil d'administration et dans les autres conseils, lorsque les établissements en sont dotés, participent à la programmation des actions financées au titre de cet accompagnement. »

Dans cette perspective et suite à l'annonce faite par le Président en CEVE le 9 juillet 2019 comme quoi des fonds supplémentaires issus de la CVEC étaient mobilisables sur des projets étudiants, les élu-e-s étudiant-e-s de l'École souhaitent se saisir de l'opportunité offerte par ces nouvelles dispositions législatives pour financer ces coûts.

